



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2004/21  
2 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Huitième session, 11, 13 et 14 mai 2004  
Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE LA PARITÉ ENTRE LES SEXES ET DES TECHNIQUES  
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE SOMMET MONDIAL  
SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

**DOCUMENT D'INFORMATION**

Note du secrétariat

En plus de fournir des éléments d'information, le présent document a pour objet d'aider les délégations:

- À apprécier l'ampleur des activités intersectorielles qui sont menées actuellement;
- À déterminer dans quelle mesure le Comité contribue à l'exécution des mandats mondiaux de l'ONU;
- À définir de nouveaux domaines qui pourraient se prêter à des activités intersectorielles dans le cadre du programme de travail.

Document précédent: TRADE/2003/15.

## **I. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1. Le développement durable du commerce a constitué un cadre directeur important des activités de la CEE concernant le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise en 2003. La CEE a organisé des débats d'orientation sur le commerce et l'environnement auxquels elle a pris part, et elle a continué à soutenir des projets intersectoriels relatifs au commerce, au bois et à l'environnement. Ses organes subsidiaires ont eux aussi contribué à intégrer les questions d'environnement dans les travaux consacrés aux politiques internationales concernant les normes de qualité et la normalisation.

### **A. Concertation sur les politiques de développement durable**

2. En 2003, la CEE a organisé des débats d'orientation sur le commerce et l'environnement et y a participé; en juillet de la même année, le Comité du bois, en coopération avec le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, et avec la FAO, a organisé une table ronde consacrée au commerce, à l'environnement et aux forêts, qui avait pour thème *Travailler ensemble pour un développement durable*.

3. À cette occasion, les représentants des États membres et les observateurs, les organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, des organismes privés et autres organismes qui jouent un rôle dans les secteurs des forêts, de l'environnement et du commerce ont débattu de diverses questions, notamment:

- La libéralisation des échanges et le commerce des produits forestiers;
- Les accords environnementaux multilatéraux (AEM) concernant les forêts et les débats de politique générale en cours à l'OMC;
- La certification des forêts et des produits forestiers;
- Le commerce, la pauvreté dans les campagnes et l'environnement;
- Les débouchés des fonctions écologiques des forêts;
- Les perspectives qui s'offrent au secteur privé grâce au développement du commerce des produits et services forestiers.

4. La CEE a prolongé un certain nombre d'échanges de vues qui ont eu lieu pendant l'atelier, en particulier dans le domaine de la certification des forêts, au cours de ses consultations officielles avec les organisations internationales compétentes, par exemple, le World Business Council for Sustainable Development. Les actes de l'atelier ont été publiés par la FAO.

### **B. Soutien apporté par la CEE aux projets intersectoriels relatifs au commerce, au bois et à l'environnement**

5. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a continué de coopérer avec le Comité du bois et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE en vue de promouvoir le commerce de produits issus de forêts gérées d'une façon écologiquement viable, dans le cadre notamment:

- Du projet intitulé «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse»;
- Du projet visant à renforcer les capacités en vue de la gestion durable du commerce dans le secteur des forêts et du bois en Russie et dans d'autres pays de la CEI.

a) Projet de la Division du développement du commerce et du bois de la CEE intitulé «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse»

6. De nombreux pays en transition ont de grandes difficultés à assurer la mise en valeur de leurs ressources forestières. C'est le cas, en particulier, de la Russie qui peine à promouvoir la mise en valeur durable de ce qui pourrait être l'un de ses principaux produits d'exportation renouvelables.

7. C'est la raison pour laquelle la Division du développement du commerce et du bois a lancé le projet intitulé «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse», qui permettra de mettre en place des réseaux efficaces pour l'exportation vers les pays européens de la biomasse en provenance de la Fédération de Russie. Une aide dans le domaine de la logistique commerciale sera fournie afin de faciliter les échanges commerciaux de biomasse entre les pays participants.

8. Pour ce nouveau projet relatif à la biomasse, la Division mettra à profit le vaste réseau de partenaires privés et publics qui a été mis en place dans le cadre du projet de la CEE sur le renforcement des capacités pour améliorer les perspectives de financement du commerce et d'investissement dans le secteur du bois en Russie.

#### Objectifs

9. L'objectif immédiat du projet est de renforcer la capacité des participants de commercialiser de façon durable la biomasse qu'ils produisent. L'objectif à long terme est d'améliorer durablement les performances commerciales des pays participants en appliquant les normes, règles et recommandations de la CEE au profit du secteur privé et du secteur public.

#### Résultats escomptés

10. La CEE compte que le projet aboutira aux résultats suivants:

- Contribution à l'exécution d'un plan régional concernant les aspects de l'utilisation durable de la biomasse liés à la logistique commerciale;
- Amélioration de l'infrastructure et de la logistique commerciales pour l'utilisation durable de la biomasse dans les oblasts de Leningrad et d'Arkhangelsk, l'accent étant mis en particulier sur la coopération douanière, la logistique des opérations portuaires concernant le bois et la chaîne logistique commerciale;
- Mise à profit de l'expérience acquise dans le cadre du projet réalisé en Russie pour établir un modèle à l'intention d'autres régions de la CEI.

b) Renforcement des capacités en vue de la gestion durable du commerce dans le secteur des forêts et du bois en Russie et dans d'autres pays de la CEI

11. La CEE a continué à soutenir l'exécution en Russie et dans d'autres pays de la CEI de ce projet financé au moyen de fonds extrabudgétaires et visant à renforcer les capacités en vue de la gestion durable du commerce dans le secteur des forêts et du bois. Le projet comporte un important volet à réaliser sur le long terme et concernant tous les aspects de la certification des forêts dans la région nord-ouest de la Russie. Le document **TRADE/2004/19** fournit, à l'intention du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, des précisions au sujet de ce projet.

C. Prise en compte de l'environnement dans les politiques internationales concernant les normes de qualité et la normalisation

12. La CEE a intégré les questions d'environnement dans ses travaux consacrés aux politiques internationales concernant les normes de qualité et la normalisation, et plus particulièrement dans les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6).

a) Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) de la CEE

13. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) a participé à la réalisation d'un projet lancé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le but d'élaborer une stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, et il va élaborer des supports promotionnels qui montreront combien il importe, pour la santé, de consommer régulièrement des fruits et légumes.

14. Le WP.7 continue également de prendre contact avec des organisations de producteurs de produits biologiques afin que les normes prennent en compte leurs intérêts au moment où elles sont établies ou modifiées.

b) Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)

15. Deux activités récentes du WP.6 ont un lien direct avec les questions de développement durable.

16. Tout d'abord, en coopération avec le Comité du bois de la CEE, le secrétaire du WP.6 a poursuivi ses travaux sur un système de certification dans l'industrie du bois, qui font suite à la demande croissante de produits «verts» et ont conduit à la mise au point d'une nouvelle génération de normes internationales, à des normes générales de management environnemental (séries ISO 14000) et à un grand nombre de normes, de directives et de procédures de certification relatives à l'environnement.

17. En second lieu, le WP.6 s'efforce actuellement de mettre en œuvre le modèle international d'harmonisation technique, qui indique la marche à suivre lorsqu'un certain nombre de pays membres de l'ONU se prononcent en faveur d'une harmonisation des règlements techniques. Le modèle facilite l'harmonisation au niveau international des règlements techniques tout en tenant compte des préoccupations légitimes des gouvernements en matière d'environnement,

de santé publique et de sécurité, et il constitue donc un moyen pratique d'intégrer les préoccupations environnementales dans les normes et réglementations internationales.

## **II. PARITÉ ENTRE LES SEXES: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ**

18. Les paragraphes qui suivent présentent succinctement les activités de la CEE concernant la promotion de la femme dans les échanges commerciaux (A) et l'entrepreneuriat féminin (B).

### **A. Promotion de la femme dans les échanges commerciaux**

19. Le 1<sup>er</sup> mars 2003, l'administrateur hors classe de la CEE chargé des politiques sociales a repris un certain nombre d'activités consultatives précédemment à la charge de la Conseillère régionale pour la promotion de la femme dans l'économie.

20. En 2003, les activités en vue de promouvoir la parité entre les sexes se sont concentrées dans les domaines suivants:

- Moyens de financement et TIC;
- Mise en lumière des obstacles à l'entrepreneuriat concernant particulièrement les femmes;
- Sensibilisation des décideurs à la nécessité de doter les femmes des moyens d'utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) pour développer l'activité commerciale, et formulation de recommandations sur la politique à mener dans ce domaine;
- Élaboration de recommandations de politique générale et d'orientations stratégiques;
- Établissement de réseaux sous-régionaux et régionaux;
- Promotion de rôles types.

21. Dans le cadre des efforts visant à intégrer les problèmes spécifiques des femmes dans les travaux ministériels préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information, l'administrateur hors classe chargé des politiques sociales a organisé des débats sur l'accès des femmes chefs d'entreprise aux TIC lors des manifestations suivantes, qui ont eu lieu en 2002-2003:

- Deuxième forum des femmes chefs d'entreprise sur le financement des entreprises dirigées par des femmes et leur accès aux techniques électroniques, Genève, mars 2003;
- Forum économique dans le cadre du Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale (IEC), séances organisées sous forme de tables rondes sur le thème «L'entrepreneuriat féminin dans une Europe élargie», Varsovie, novembre 2003;

- Table ronde lors de la Conférence ministérielle des pays membres de la CEI (Bichkek, 9-11 septembre);
- Débat consacré à la mise en place d'une société de l'information tenant compte de la disparité entre les sexes, en marge de la Conférence ministérielle paneuropéenne (Bucarest, 7-9 novembre).

22. Les manifestations parallèles organisées à Genève et à Bucarest ont permis de mieux faire comprendre un certain nombre de questions importantes et contribueront à intégrer la problématique de la parité des sexes dans le processus du Sommet mondial sur la société de l'information par les moyens suivants:

- Mieux faire connaître les tendances et questions relatives à la parité des sexes et aux TIC qui sont propres à la région;
- Établir une plate-forme de dialogue entre les gouvernements et les autres parties prenantes;
- Recommander des actions et des activités de suivi.

23. Du 28 au 30 janvier 2004, l'administrateur hors classe chargé des politiques sociales a organisé un *Colloque régional sur la prise en compte des sexospécificités dans les politiques économiques*, qui a essentiellement porté sur l'élaboration de stratégies pour faire adopter des politiques qui tiennent compte des disparités entre les sexes dans la sphère économique, sur les obstacles à surmonter et sur les secteurs les plus prometteurs pour entamer ce processus, en s'inspirant des bonnes pratiques appliquées par certains pays. Les principaux volets considérés de la politique économique sont les suivants: i) possibilité d'obtenir un financement ou des avoirs; ii) atouts favorisant l'embauche et emploi des femmes; iii) établissement des budgets en fonction des sexospécificités; iv) système de retraites. Les participants ont également débattu des mécanismes institutionnels permettant d'intégrer les sexospécificités dans les politiques économiques ainsi que d'une coopération régionale entre les organisations internationales et les ONG en vue de favoriser l'intégration des sexospécificités dans la sphère économique. Le débat s'est appuyé sur les documents d'information établis par le secrétariat de la CEE et par des experts internationaux dans leur domaine de spécialisation respectif. Ces documents sont tous disponibles à l'adresse [www.unece.org/oes/gender](http://www.unece.org/oes/gender)

24. La CEE a également développé les activités relatives à la promotion de la femme dans les échanges commerciaux, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ainsi qu'avec des groupements sous-régionaux, notamment l'Initiative de l'Europe centrale (IEC), et des associations professionnelles telles que l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME) et Femmes chefs d'entreprises mondiales (FCEM).

**b) Entrepreneuriat féminin**

25. Pendant sa réunion de mars 2003, l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin a pris les décisions suivantes:

- Inclure l'organisation d'une table ronde sous-régionale sur le thème «Les femmes chefs d'entreprise dans une Europe élargie» (Varsovie, novembre 2003) dans le plan de travail pour 2003;
- Entamer des préparatifs en prévision de forums sous-régionaux des femmes chefs d'entreprise en Turquie et en Asie centrale;
- Rédiger des articles destinés à la publication de la CEE intitulée «Accès des femmes chefs d'entreprise au financement et aux TIC»;
- Étudier la possibilité de publier les profils de la galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise de la CEE;
- Établir un document de travail qui ferait le point des méthodes et des données existantes relatives à l'entrepreneuriat féminin, par sous-région.

26. Pour atteindre ces objectifs, il a été convenu de créer un certain nombre d'équipes spéciales, en particulier quatre équipes spéciales régionales pour la Russie, le Bélarus et l'Ukraine, l'Asie centrale et le Caucase du Sud, et deux équipes spéciales thématiques (formation, et données et statistiques).

27. L'Équipe de spécialistes a contribué à l'organisation du deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise, qui a eu lieu en mars 2003 et a rassemblé plus de 250 participants de 38 pays. Cette manifestation s'est terminée par l'annonce de prix qui ont récompensé des lauréates dans six catégories d'«Éminentes dirigeantes d'entreprise 2002». Le Forum a également fourni l'occasion d'organiser une exposition, des réunions informelles de coordination et une réunion des présidentes des associations de femmes d'affaires.

28. Sur la base des documents présentés au Forum et de contributions de membres de l'Équipe spéciale, le secrétariat est en train de préparer une seconde publication consacrée à l'entrepreneuriat féminin, qui portera sur *les meilleures pratiques en matière de financement pour les femmes chefs d'entreprise et l'accès aux TIC*.

29. Dans le cadre du sixième Forum économique organisé en coopération avec le Ministère polonais de l'économie, du travail et de la politique sociale pendant le Sommet de l'IEC (Varsovie, Pologne, 19-21 novembre 2003), le secrétariat a programmé des séances sur «L'entrepreneuriat féminin dans une Europe élargie», au cours desquelles les participants ont débattu de stratégies et de projets concrets visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin aux niveaux national et régional pendant et après le processus d'adhésion.

30. L'évaluation régionale de la disponibilité de données sur les TIC pour les hommes et les femmes a été réalisée par l'Équipe spéciale des données et des statistiques de l'Équipe de spécialistes, en collaboration avec la Division de statistique de la CEE. Les réponses au

questionnaire de la CEE fourni par les instituts nationaux de statistique ont révélé l'existence de lacunes dans la disponibilité des données sur les TIC pour les hommes et les femmes dans la région de la CEE, et en particulier le manque de données sur l'utilisation des TIC par les femmes<sup>1</sup>.

31. L'Équipe spéciale de la formation et des ressources humaines a réalisé une évaluation des besoins de formation des femmes chefs d'entreprise, en portant son attention plus particulièrement sur les pays membres de la CEE qui sont également membres de l'Initiative de l'Europe centrale. Des cours de formation vont être mis au point sur la base de cette évaluation. Une note spéciale consacrée à ces travaux sera présentée à la cinquième session du Groupe de travail.

32. À la quatrième réunion, tenue à Varsovie en novembre 2003 pendant le Forum économique organisé dans le cadre du Sommet de l'IEC, l'Équipe de spécialistes a pris les décisions suivantes:

- Organiser un forum sous-régional des femmes chefs d'entreprise en Europe orientale (Turquie) et en Asie centrale;
- Préparer une publication de la CEE consacrée à l'«Accès des femmes chefs d'entreprise au financement et aux TIC»;
- Développer les activités de formation en fonction de l'évaluation des besoins et capacités en matière de formation et des enseignements tirés du stage de formation de l'IEC en 2002 et de la suite qui lui a été donnée en 2003, en coopération avec l'IEC et les gouvernements des pays intéressés.

33. La Conseillère régionale pour la promotion de la femme dans l'économie a également créé sur le site Web de la CEE une page consacrée aux questions de sexospécificité. Celle-ci comporte une page sur l'entrepreneuriat féminin ([www.unece.org/operact/entrep/women](http://www.unece.org/operact/entrep/women)) qui renvoie à un réseau en ligne de 22 associations professionnelles féminines de 15 pays et à des pages sur le Forum des femmes chefs d'entreprise et l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin.

34. Le mandat de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin a été reconduit pendant la session de février 2004 de l'organe dont elle relève, c'est-à-dire le Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8).

---

<sup>1</sup> Résultats de l'enquête par questionnaire de 2003 sur les statistiques concernant l'utilisation des TIC par les hommes et les femmes, réalisée auprès des instituts nationaux de statistique, Groupe des statistiques du développement humain et du développement durable, Division de statistique de la CEE.



### III. LES TIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

#### UNeDocs

35. Le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs) va permettre de concevoir et d'appliquer, pour les documents commerciaux, des systèmes efficaces fondés sur les normes et technologies du commerce international qui soient accessibles aux responsables des opérations commerciales dans les PME et les pays en développement.

Il combine les normes existantes de la CEE pour les documents papier et les normes relatives aux transactions électroniques, par exemple le Répertoire des données commerciales des Nations Unies (ISO 7372) et EDIFACT-ONU, pour définir les équivalents électroniques des documents papier utilisés dans le cadre du commerce. Il ouvre la voie pour passer des systèmes commerciaux fondés sur le papier à des systèmes électroniques de pointe. Les documents électroniques étant établis sur la base des recommandations de la CEE en matière de commerce, il constitue un moyen de promouvoir et d'appliquer les normes commerciales au niveau mondial.

36. Pour le Forum international sur la facilitation du commerce organisé par la CEE en 2003, une coopération a été établie avec les principaux fournisseurs de logiciels afin de présenter des applications d'un document UNeDocs. Les démonstrations, qui utilisent les services Internet et appliquent les normes et meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce, ont apporté la preuve qu'il était possible de rendre les documents électroniques accessibles pour les PME et les pays en transition. Les travaux de recherche-développement se poursuivent, l'objectif étant d'offrir aux utilisateurs des UneDocs un vaste choix de documents commerciaux électroniques adaptables et peu onéreux. Le site Web UNeDocs ([www.UNeDocs.org](http://www.UNeDocs.org)) a été tenu à jour et les prestations offertes se sont développées. Le projet a aussi permis de développer les services Internet pour diffuser d'importantes listes de codes recommandés par l'ONU, qui sont affichées sur le site Web.

37. La CEE a également coopéré avec l'Union postale universelle dans le cadre du projet de cachet postal électronique (EPM). L'EPM garantit la sécurité et l'horodatage des documents électroniques. Cette coopération a mis en évidence la faisabilité et la complémentarité des signatures EPM dans les documents commerciaux UNeDocs. Le projet a permis de créer un service Internet de validation automatisée des documents commerciaux UNeDocs et des signatures EPM qui a été présenté au Sommet mondial sur la société de l'information. Il a également permis, grâce aux travaux réalisés en coopération avec le Comité britannique pour la simplification des procédures du commerce international (SITPRO), d'élaborer la série de documents internationaux UNeDocs établie à partir de la validation du concept des UNeDocs mis au point en 2002. Il en est résulté un modèle de données pour les documents papier, qui est aligné sur la Formule-cadre des Nations Unies et un équivalent électronique en langage XML dans la syntaxe EDIFACT-ONU.

38. L'équipe chargée du projet UNeDocs a réalisé plusieurs missions d'enquête en vue de préparer des projets d'assistance technique en fonction des demandes adressées par les gouvernements. Cela dit, le déroulement ultérieur du projet dépendra des ressources extérieures qu'il sera possible de mobiliser pour mener à bien des applications.

**Contribution éventuelle de la Division du développement du commerce et du bois à l'informatisation du carnet TIR (e-TIR), et appui dans ce contexte à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)**

39. La deuxième session du Groupe spécial informel d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation du régime TIR s'est tenue à Prague à la fin de 2002. La participation du représentant de la Division du développement du commerce et du bois à ces travaux a montré que le projet e-TIR faisait appel à des outils clefs d'informatisation des échanges d'informations élaborés dans le cadre du sous-programme «développement du commerce», ce qui en fait un projet extrêmement intéressant et novateur au titre duquel une coopération entre la Division du développement du commerce et du bois et la Division des transports serait bénéfique.

40. Les impératifs, possibilités et contraintes liés au document papier existant (carnet TIR) sont des aspects essentiels du projet e-TIR. Ce document, très complexe, a une double fonction. Il permet:

- 1) De décrire et de contrôler le processus de transit à travers les pays concernés;
- 2) De transmettre les informations requises par les divers bureaux douaniers des entités de transit.

41. Du fait de cette double fonction, il faut d'abord, pour informatiser le carnet TIR, enregistrer et décrire le processus de transit d'une manière systématique et détaillée en utilisant des techniques de modélisation, ce qui permettra de procéder ensuite à l'informatisation à long terme des procédures de transit. Les outils conçus par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), avec la méthode unifiée de modélisation, conviennent parfaitement pour ce faire.

42. Eu égard à la seconde fonction du document papier TIR – la transmission d'informations – il faut que l'informatisation du document puisse être effectuée d'une manière efficace à moindre coût et qu'elle soit techniquement réalisable. À cet égard, l'expérience acquise et les solutions mises au point pour les documents numériques dans le cadre du projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques alignés (UNEDocs) pourraient se révéler utiles.

43. À la réunion de la SECIPRO<sup>2</sup> qui s'est tenue à Skopje à la fin de 2002, la Division du développement du commerce et du bois a exposé son projet de renforcement des capacités des pays méditerranéens non membres de l'Union européenne dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques. Il ressort des débats qui ont suivi cet exposé qu'une coopération technique intersectorielle entre la Division du développement du commerce et du bois et la Division des transports pourrait faciliter l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités relatives au commerce électronique et aux transports en Europe du Sud-Est, pour lequel on s'appuierait sur les projets e-TIR et UNEDocs.

---

<sup>2</sup> La SECIPRO est un réseau de comités nationaux qui, en Europe du Sud-Est, s'efforcent de stimuler l'activité économique et l'investissement en simplifiant et en modernisant les procédures et l'échange d'informations dans l'administration, le commerce et les transports.

44. Le Groupe spécial d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation du régime TIR a décidé, à sa troisième réunion tenue les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2003 à Budapest, de se baser sur la méthode unifiée de modélisation pour ses travaux sur le projet e-TIR et a commencé à remplir les diverses parties du modèle de référence du projet e-TIR. Il poursuivra et, le cas échéant, achèvera cette tâche dans le courant de 2004. Les représentants de la Division du développement du commerce et du bois participent activement aux travaux du Groupe d'experts.

#### **Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC et Sommet mondial sur la société de l'information**

45. La phase genevoise du Sommet mondial sur la société de l'information (10-12 décembre 2003) s'est achevée avec succès. Elle a été coordonnée par le secrétariat exécutif du Sommet mondial au siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en coopération avec d'autres organisations internationales. Le processus du Sommet mondial devrait aider les parties intéressées à mieux comprendre la société mondiale de l'information, son impact sur la communauté internationale et le rôle joué par divers partenaires dans son évolution. La première phase du Sommet s'est terminée avec l'adoption d'une Déclaration de principe et d'un Plan d'action. La deuxième phase, qui aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, sera essentiellement consacrée à des questions de développement et à une évaluation des progrès accomplis. Un autre plan d'action pourrait être adopté à cette occasion.

46. La CEE a largement contribué à la phase genevoise du Sommet mondial sur la société de l'information. En effet:

- Elle a activement participé au Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC et au Comité d'organisation de haut niveau. En coopération avec le Gouvernement roumain et le secrétariat exécutif du Sommet mondial, elle a organisé la Conférence préparatoire régionale de Bucarest (novembre 2002).
- Elle a pris la tête de la coordination des commissions régionales de l'ONU et a organisé leurs contributions au processus du Sommet aux deuxième et troisième sessions du Comité de préparation (et à leurs prolongations) qui ont eu lieu à Genève du 17 au 28 février, du 15 au 26 septembre, du 10 au 14 novembre et les 5 et 6 décembre 2003.
- Enfin, elle a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat exécutif du Sommet pour organiser en parallèle une série de manifestations lors du Sommet à Genève, dont il est rendu compte dans la partie III du document E/ECE/1413. Elle a également prêté son concours et fourni les services de secrétariat pour la table ronde de haut niveau sur «la contribution des TIC à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire», qui a eu lieu le 11 décembre 2003.

47. À l'intérieur du cadre mis en place à la session de février 2004 de la CEE, le Comité, par le biais de son sous-programme relatif au développement du commerce, continuera d'apporter son concours au processus du Sommet mondial, dans la perspective du Sommet de Tunis qui aura lieu en novembre 2005, et il fournira un appui au Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications.

-----